

POLITIQUE ISR

Investissement Responsable

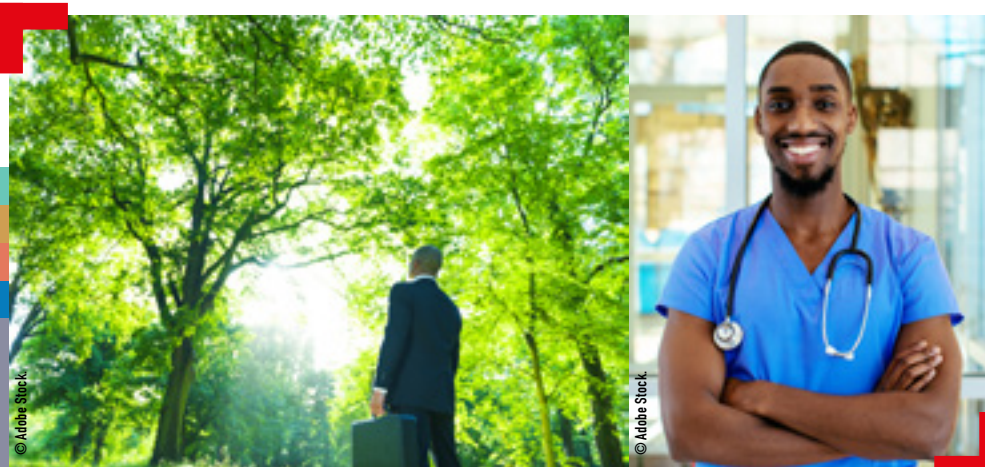
2022

Ensemble, prenons soin de demain



L'engagement désigne le fait, pour un investisseur, d'interagir sur des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance) avec les entreprises qu'il finance, en dette ou en capital, en ayant pour objectif d'influencer dans la durée leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et/ou d'améliorer leurs pratiques de reporting en la matière. Ces exigences sont formulées dans le cadre d'une démarche structurée et suivie sur le long terme⁽¹⁾.

⁽¹⁾ D'après la définition de l'engagement donnée par les Principes pour l'Investissement Responsable, Novethic et le Forum pour l'Investissement Responsable.



#1 Stratégie

Cette politique a pour vocation de faire état des engagements et des moyens mis en œuvre au sein du groupe MACSF en terme d'investissement responsable.

En tant qu'investisseur institutionnel, le groupe MACSF entend préserver et faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen et à long terme.

Les équipes de la direction financière intègrent l'analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. En effet, les enjeux extra financiers auxquels sont confrontées les entreprises peuvent impacter leur capacité à produire de la valeur matérielle ou immatérielle et dégrader leur valeur de marché. Aussi, les signaux faibles de dysfonctionnement, captés à cette occasion, peuvent être annonciateurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

Pour répondre au mieux à ces enjeux et pour construire une démarche adaptée, le groupe MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Groupe de travail ISR de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i),
- Groupe de travail Finance durable de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM),
- Membre de la Commission développement durable de la FFA.



Une raison d'être distinctive

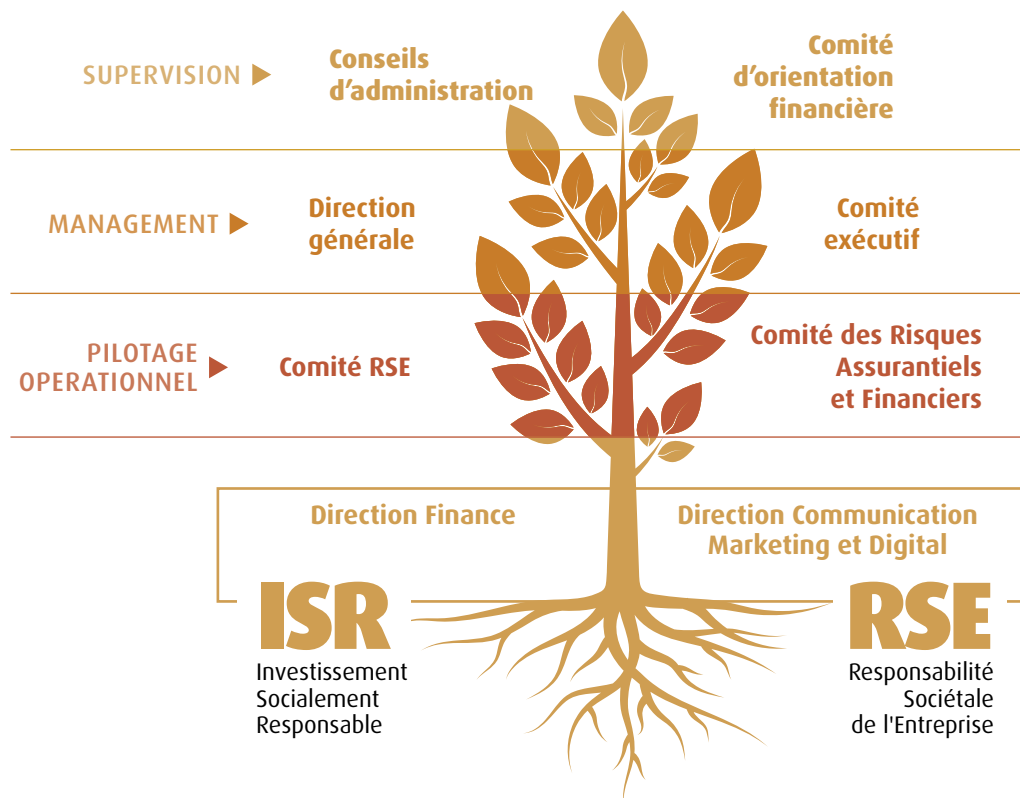
▯▯ Aux côtés de ses sociétaires, le groupe MACSF œuvre durablement à l'amélioration de la santé en leur donnant les moyens d'exercer sereinement et en soutenant l'innovation médicale. ▯▯

Cette vision est issue de travaux menés au sein des instances dirigeantes du groupe et offre un cadre à sa politique RSE, ancrant davantage le groupe MACSF dans la société.

Le groupe MACSF, au travers de ses investissements, souhaite favoriser la préservation d'un service médical de qualité. En investissant dans le secteur de la santé et en s'engageant auprès des start-up du secteur, la priorité du groupe est d'être utile à ses sociétaires. En s'intéressant à l'univers de la e-santé, le groupe MACSF réalise une veille technologique. L'objectif est d'identifier les innovations et d'anticiper les évolutions des pratiques médicales pour accompagner les professionnels de santé et les aider à préparer l'avenir.

#2 Organisation et périmètre

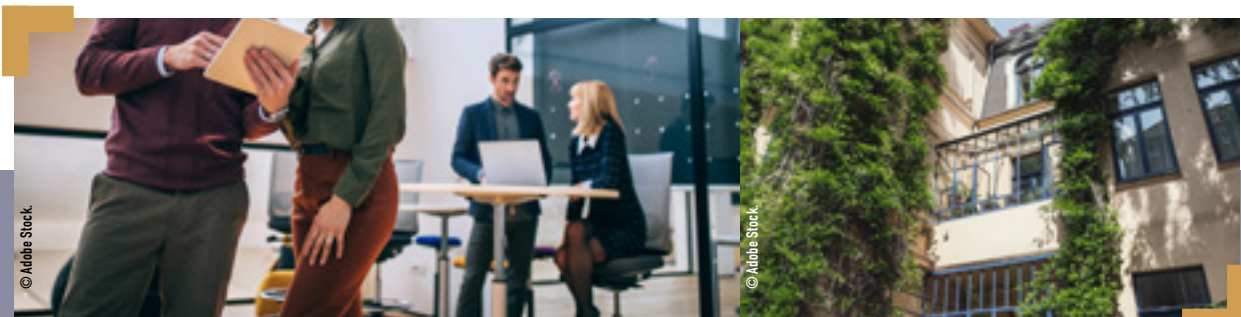
La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019. Les engagements sont approuvés par le conseil d'administration et la direction générale.



Le suivi des engagements de durabilité est réalisé à chaque conseil d'administration. Ce suivi et l'ensemble des enjeux ESG sont présentés au comité des Risques Assurantiels et Financiers, au comité RSE et au comité d'orientation financière.

Le comité exécutif est informé à chaque changement majeur : validation de nouveaux engagements, changement de prestataires de données, etc...

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs gérés en direct pour l'ensemble du groupe MACSF.



#3 Engagements

Nos engagements d'investissement responsable reposent sur trois piliers :

- Intégration ESG,
- Exclusions,
- Accompagnement des émetteurs.

Intégration ESG



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.



Pour l'année 2022, nous nous engageons à détenir 10 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes :

- **Les obligations vertes** : obligations qui permettent à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants,
- **Les obligations sociales** : obligations qui permettent de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs,
- **Les obligations liées au Développement Durable** : obligations dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur,
- **Les obligations durables** : obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Le groupe MACSF s'engage à investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Pour toute nouvelle acquisition ou participation en direct en immobilier de bureaux, les actifs doivent être labellisés ou certifiés.

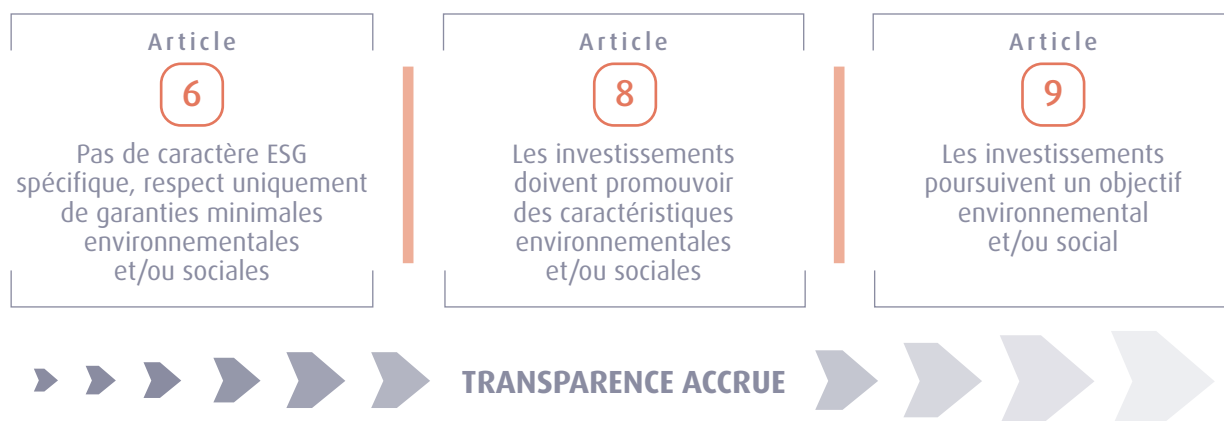
Pour l'investissement indirect en immobilier de bureaux, les fonds doivent être classés articles 8 ou 9 du règlement SFDR ou investir dans des actifs labellisés ou certifiés.

Au sein de ses contrats Epargne et Retraite, le groupe MACSF propose une gamme d'unités de compte simple, complète et performante. Cette offre est composée de fonds responsables avec des fonds thématiques et labellisés, qui mettent en œuvre une gestion intégrant pleinement des critères extra-financiers.

Au regard du règlement SFDR, à fin décembre 2021, 61,19 % des encours en unités de comptes sont investis sur des supports durables*, contre 27,43 % à fin décembre 2020.

* Supports en UC classés Article 8 ou Article 9 selon SFDR.

RÈGLEMENT SFDR



Exclusions

Dans le cadre du respect de ses valeurs mutualistes, le groupe MACSF a décidé d'agir en excluant certaines entreprises de ses nouveaux investissements. Les critères d'exclusion appliqués sur 2022 sont les suivants :

■ Entreprises issues du secteur du tabac

■ Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :

- Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
- Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
- Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
- Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
- Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %.

Le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

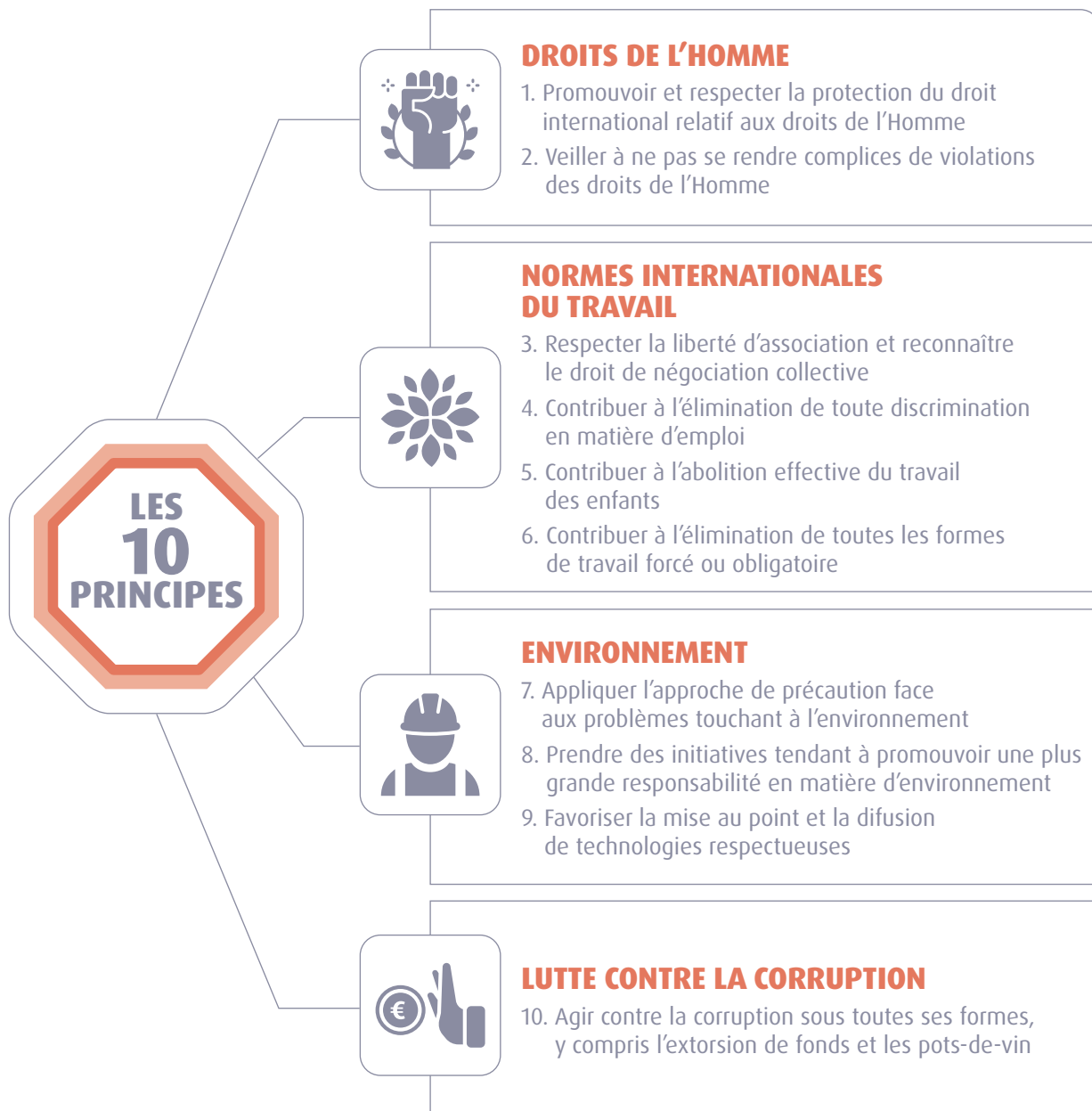
■ Entreprises dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles représente plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles

■ Les projets de mines et de centrales à charbon ainsi que les projets dédiés aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation) sont exclus de tout financement en direct.

D'ici 2030, le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement d'acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

■ Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial.

Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Nous soutenons les entreprises ayant rejoint l'initiative Science Based Targets. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes public (programme Global Compact des Nations Unies) et privé (WWF, World Resources Institute, CDP anciennement Carbon Disclosure Project). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire 2 degrés (Accord de Paris).

Accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier obligataire et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions en matière de prise en compte des critères ESG. Pour ces entreprises, la politique de vote du groupe repose sur l'expertise développée par un prestataire externe spécialisé (*Institutional Shareholder Services*).

Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital et les émetteurs stratégiques, les gérants se laissent la possibilité de suivre ou non les recommandations de ISS et s'engagent à rester dans une logique de droits des actionnaires et d'intérêt de l'entreprise à long terme.

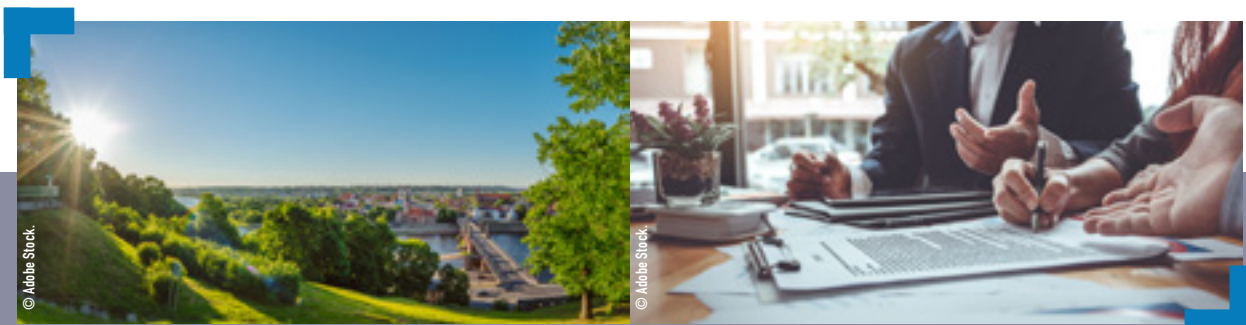


#4 Transparence

Communication en interne et vers les administrateurs

Lors de chaque Conseil d'Administration, une partie est dédiée au portefeuille d'investissements responsables et à son actualité. Trimestriellement, le comité RSE, le CRAF et le Comité d'Orientation Financière font état des controverses liées aux investissements du groupe. Lors de ces comités, un suivi des risques financiers et extra-financiers et un état des lieux des engagements sont réalisés.

Le rapport d'investissement responsable (en réponse à l'article 29 de la loi énergie-climat) est également présenté aux différentes instances du groupe. Il fait état, une fois par an, d'analyses extra-financières du portefeuille du groupe MACSF.



Communication vers les sociétaires

Le rapport d'investissement responsable, qui fait état chaque année de cette politique, est disponible sur notre site internet.





MACSF assurances - SIREN N° 775 665 631 | **MACSF prévoyance** - SIREN n° 784 702 375

Sociétés d'Assurance Mutuelles | Entreprises régies par le Code des Assurances

Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 70400, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France